Compte rendu de la réunion « Aménagement de l'espace public », 11 janvier 2018

Sous la co-présidence de Mme Flora KALOUSTIAN et de Mme Hélène HAUTVAL

La commission « Aménagement de l'espace public » s'est réunie le 11 janvier 2018 afin de réaliser un bilan des deux marches exploratoires réalisées le 9 novembre sur la place du Panthéon et le 11 décembre sur la place de la République.

Ces deux marches avaient pour objectif de dresser un constat de l'accessibilité actuelle de la place du Panthéon et d'étudier le réaménagement récent de la place de la République, afin de rassembler des préconisations qui seront présentées dans le cadre du projet de la réaménagement de la place du Panthéon lancé par la mairie de Paris et en cours d'élaboration, et de trouver des idées de projets en faveur de l'accessibilité à déposer au budget participatif 2018.

Dans un premier temps, la commission est revenue sur les observations réalisées lors des deux marches exploratoires afin de déterminer les problèmes les plus importants sur lesquels il convient de se pencher. Puis, à partir des observations réalisées place du Panthéon et place de la République, la commission a rassemblé des idées pour un projet à soumettre au budget participatif 2018, et les préconisations qui seront directement soumises pour le réaménagement de la place du Panthéon.

1. Le projet de la commission pour le Budget Participatif 2018

Le projet présenté par la commission « Aménagement de l'espace public » au budget participatif 2018 consistera en plusieurs petits projets. Les idées retenues qui entreront dans ces projets seront :

- L'installation de feux sonores aux abords de la mairie et de la place du Panthéon. Il s'agit notamment d'équiper le passage piéton en haut de la rue Soufflot, à l'entrée de la place, qui ne dispose pour le moment ni d'un feu tricolore, ni d'un feu sonore.
- L'installation d'une bande de guidage au départ de la station RER Luxembourg qui remontera la rue Soufflot, pour rejoindre la place du Panthéon et en faire le tour. La station de RER Luxembourg étant actuellement en travaux de mise en accessibilité, la réalisation d'une bande de guidage permettra de créer un cheminement naturel depuis la station jusqu'au monument. La bande de guidage pourra se prolonger pour faire le tour de la place du Panthéon afin de faciliter les déplacements sur la place. Elle passera devant la mairie, qui pourra être signalée par un carré directionnel.
- L'installation d'un plan tactile qui permettrait aux personnes non voyantes de mieux se représenter l'espace de la place afin de mieux s'orienter tout en appréciant son architecture et son organisation.
- L'installation d'assises pour permettre aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de s'asseoir pour se reposer. Ces assises pourraient prendre la forme de sièges individuels réparties tout autour de la place.
- 2. <u>Les préconisations de la commission qui seront transmises aux acteurs de la réalisation du réaménagement de la place du panthéon.</u>

Les préconisations qui seront faites toucheront aux questions suivantes :

- Le revêtement de la place. Actuellement très irrégulier en raison des pavés, mais aussi des grilles qui peuvent se trouver sur les trottoirs, le sol de la place représente une difficulté pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les personnes non voyantes, qui risquent de trébucher. Il conviendrait pour remédier à ce problème que le revêtement de la place soit lisse afin de faciliter les déplacements.
- Le mobilier qui sera installé sur la place devrait être placé de façon à ne pas gêner le passage des personnes à mobilité réduite, et être adapté pour les personnes en situation de handicap. Les installations actuellement présentes sur la place posent problèmes, car elles ne permettent pas une circulation fluide au centre de la place, elles rendent impossible, notamment, le passage des fauteuils roulants.
- La plus grande attention possible doit être apportée aux trottoirs et aux passages piétons. Les trottoirs doivent être assez larges, et ne pas comporter d'obstacles au milieu du cheminement naturel. Les passages piétons doivent être suffisamment larges, et correctement délimités. Il convient qu'ils soient signalés par des bandes podotactiles et qu'ils suivent un axe droit.
- L'éclairage de la place. La place du Panthéon est actuellement très sombre, et la commission a pu constater que la place de la République l'était aussi. Il conviendrait donc de revoir l'éclairage de la place du Panthéon afin d'assurer qu'il soit suffisant et adapté pour les personnes en situation de handicap, comme les personnes malvoyantes.

Ces préconisations élaborées par la commission au sujet de la place du Panthéon seront rapportées lors de la réunion d'information sur le réaménagement de cette place qui aura lieu le 1^{er} février 2018 en présence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la maire de Paris, en charge des transports et de l'espace public.

<u>Informations diverses:</u>

Une réunion plénière du Conseil Local du Handicap réunissant les trois commissions qui le composent, « Aménagement de l'espace public », « Accès au service public » et « Sport et culture » se tiendra la jeudi 8 février 2018 à 18h, en salle Pierrotet, à la mairie du 5^e.